

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

---

**Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes**

Membres présents : 10

Secrétaire de séance : Anne-Marie PESENTI

1- **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUILLET 2009**

Monsieur le Maire revient sur le point 6 de ce compte-rendu : Le notaire a contacté la Mairie lui précisant qu'une clause de rétrocession serait inscrite dans l'acte de vente pour l'acquéreur, ainsi ce dernier rétrocèdera à la commune les parcelles 513 – 518 et une partie de la 517. La valeur vénale de ces parcelles est estimée à 30€ le m<sup>2</sup>.

2- **ASSURANCE MULTIRISQUES – CONTRAT 2010** : Monsieur le Maire précise qu'une consultation a été organisée concernant l'assurance multirisques de la commune. Les garanties comprennent l'assurance juridique, la responsabilité civile, les dommages aux biens, aux bâtiments et aux véhicules. AVIVA a été retenu, avec une offre pour une assurance multirisque de 4 242.00 € TTC annuel

3- **CONTRAT D'ASSURANCE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE** : La candidature de GENERALLI Assurances et le cabinet spécialisé DEXIA-SOFCAP a été retenue. Le Conseil Municipal accepte la proposition suivante (durée du contrat 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010):

**Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L. :**

Taux de 4.18% de la masse salariale assurée avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.

**Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et les agents non-titulaires :**

Taux de 0.78% de la masse salariale assurée avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.

4- **ADMISSIONS EN NON VALEUR** : Le Conseil Municipal admet en non valeur des titres de recette pour un montant total de 1 618. 37 € et il décide à une voix pour, 8 voix contre et 1 abstention de ne pas statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant total de 1 370.88 €.

5- **INTERVENTION DU CCAS** : Monsieur le Maire fait le rapport au Conseil de l'intervention du CCAS chez la maison BOSSAY ; le CCAS a demandé à l'entreprise TRIGENIUM d'intervenir sur les lieux afin d'effectuer un nettoyage. Il est précisé que le coût de cette intervention est de 3 158 € 14 TTC.

6- **DECISION MODIFICATIVE N°1** : En section de fonctionnement : - 1 150 € à l'article 61522 (bâtiments) chapitre 011 / + 1 150 € à l'article 654 (pertes sur créances irrécouvrables) chapitre 65.

7- **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL – ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE** :

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire, pour les besoins du service, de revoir le temps de travail du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe qui a en charge le ménage des bâtiments communaux, la surveillance à la cantine et à la garderie périscolaire. Le nouveau coefficient d'emploi de ce poste sera de 28.40 / 35èmes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009

8- **CONTRAT DE MAINTENANCE DES CLOCHES** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau contrat d'entretien des cloches présenté par la société PACCARD pour un montant de 162 € et établi pour une durée de 5 ans.

9- **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER** :

Vente DUPARC Marie / BONNABAUD Hervé : parcelles section A cadastrée 1617. Le Conseil Municipal ne préempte pas.

10- **SISS – DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION** :

Compte tenu l'achèvement des travaux de mise en conformité du réseau d'éclairage public sur la commune de Sallenôves, le Conseil Municipal sollicite auprès du SIESS le versement de la subvention soit 1 338.29 €.

7- **COMITE DES ELEVEURS POUR LA FOIRE DE LA BATHIE – DEMANDE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE** : Le Conseil Municipal, attribue une subvention de 104.55€ au Comité des Eleveurs pour la foire de la Bâthie afin de participer aux récompenses qui seront remises lors de la Foire le 25 octobre prochain.

8- **DEVIS** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un devis de l'entreprise RANNARD concernant la récupération des eaux de surface et le revêtement bi-couche du chemin du Lavoir d'un montant de 5 980 € TTC. Il présente également un deuxième devis : il s'agit du déplacement d'un poteau incendie qui se trouve le long du jardin de Monsieur Blanc pour le mettre du côté de l'habitation, ceci dans le but de créer une place de parking. Il précise que la CCFU prend en charge les frais de déplacement du dit poteau (2 050 € HT). Le Conseil accepte de prendre en charge le changement du poteau incendie à hauteur de la maison Vidal pour un coût Hors Taxe d'environ 3 500 €.

12- **PROJET D'ACQUISITION DE TERRAIN AU CENTRE DU VILLAGE** : Monsieur le Maire informe le Conseil du projet d'acquérir une parcelle qui se situe le long du chemin de Champ Derrière (SA 898) et qui sera utilisée d'une part afin d'élargir le chemin communal et d'autre part afin de créer un parking pour les commerces situés en face, de l'autre côté de la rue principale du Chef-Lieu. Le propriétaire (LANCIAN Pierre) a formulé son accord pour céder cette parcelle au prix estimé par les domaines de 130 520 €. Ce dossier sera représenté au Conseil Municipal ultérieurement, afin que ce dernier autorise l'acquisition de cette parcelle et le portage financier par l'EPF (Etablissement Public Financier). D'autre part, en raison des travaux, des enfants passent à pied à côté des engins de chantier, il est demandé à ce qu'une rencontre soit organisée en collaboration avec la Directrice de l'Ecole afin de leur expliquer qu'ils peuvent utiliser le chemin de Champ Derrière.

13- **LIAISON 197 / CHEMIN DE LA GOTTAZ** : Monsieur le Maire expose au Conseil que les travaux concernant ce chemin à usage agricole et piétonnier sont terminés. Coût des travaux : 14 061 € 97 TTC.

14- **TRAVAUX DE SECURITE SUR LA ROUTE DU CHEF-LIEU – POINT SUR LES SUBVENTIONS ACCORDÉES** : Le coût global des travaux s'élèvera à 573 287.68 € HT.  
Subvention d'équipement du Conseil général : 100 000 € (17.44% de la dépense)  
Subvention du Conseil Général au titre des amendes de police : 9 000 € ( 1.57 % de la dépense)  
Subvention accordée au titre des Réserves Parlementaires (Bernard ACCOYER) : 100 000 € (17.44% de la dépense)  
Subvention accordée au titre de la Dotation Globale d'Equipement : 177 719 € (31 % de la dépense).  
Au total la commune devrait percevoir 386 719 € soit 67% de la dépense totale.  
Monsieur le Maire précise d'autre part qu'au titre de la DGE 11 871 € sont également attribués pour la réalisation d'un parking à Champ Derrière (coût de l'opération 33 660 €).

15- **GRIPPE A** : À la demande de la Préfecture, un référent doit être désigné, Monsieur Richard FONTAINE est désigné par le Conseil Municipal. D'autre part les entreprises et les administrations doivent mettre en place un Plan de Continuité de l'Activité, qui permettra la continuité des services, malgré l'absentéisme qui résultera de la pandémie. Monsieur FONTAINE et Monsieur VIDAL vont s'occuper de la réalisation de ce plan. Il est également nécessaire de constituer un stock en solution hydro alcoolique, lingettes désinfectantes et masque FFP2.

16- **PRESENTATION DU DOSSIER ACCESSIBILITE VOIRIE** : Messieurs FONTAINE Richard et Jean VIDAL présente le pré-diagnostic du dossier Accessibilité voirie. Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les communes doivent élaborer un Plan de mise en Accessibilité de leur Voirie et Espaces Publics (PAVE). L'objectif de ce document est d'identifier les pôles générateurs de déplacements ainsi que les cheminements prioritaires sur l'ensemble du territoire de la commune.